

POUR VOUS, AVEC VOUS, FO ESR AGIT POUR DEFENDRE :

LES ORGANISMES DE RECHERCHE

► **Contre le « tout contrat », abrogation de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) !**

FO ESR défend l'emploi de titulaire et les missions des organismes de recherche (EPST). FO ESR refuse toute gestion des ITA par les universités.

Régression majeure, la Loi de Programmation de la Recherche renforce le financement sur appel à projets comme principale source de financement, ce qui généralise l'emploi de contractuels.

Seul le statut au sein de la fonction publique de l'État permet de garantir le droit à une carrière. La LPR, avec les CDD de "projets" et les pseudo-CDI de "mission", c'est la mise en extinction du statut.

LA REMUNÉRATION

► **La rémunération statutaire plutôt que les primes "à la tête du client".**

FO a refusé de signer le protocole PPCR en 2015 (parcours professionnel, carrières et rémunérations), qui a ralenti les déroulements de carrière et n'a pas permis la revalorisation des rémunérations.

Avec sa fédération des fonctionnaires, FO ESR revendique pour tous le rattrapage de la perte de la valeur du point d'indice (- 22,3 % depuis 2000).

En 2020, FO ESR n'a pas signé l'accord sur les carrières et les rémunérations lié à la LPR qui n'a amené que des miettes sur les primes RIFSEEP.

La fusion des deux premiers grades d'ingénieurs de recherche, indispensable, ne répond pas à notre revendication d'une revalorisation générale des grilles indiciaires et des carrières.

FO ESR revendique la suppression de toute modulation arbitraire des primes via le RIFSEEP.

► **Le maintien du code des pensions civiles et militaires**

Nos retraites, c'est la continuité de nos salaires : FO a mobilisé et mobilisera les salariés pour le maintien du Code des pensions civiles et militaires, basé sur le traitement des 6 derniers mois.

Avec sa confédération, FO ESR s'opposera à tout recul de l'âge de départ à la retraite.

LES POSTES, LES CARRIERES

► **La création de postes d'ITA, plutôt que des jeunes précaires contractuels !** Des milliers de jeunes diplômés, précaires ou au chômage, sont disponibles immédiatement.

FO ESR revendique la titularisation des personnels contractuels qui le souhaitent.

► **Un vrai déroulement de carrière sur critères objectifs pour tous et toutes**

Les CAP ont perdu toute compétence en matière de mutations, avancements et promotions. Désormais, c'est l'administration seule qui décide sur la base de LDG (lignes directrices de gestion).

C'est pourquoi FO revendique l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique (2019).

FO ESR défend :

- l'égalité de traitement par le rétablissement des prérogatives de contrôle par les CAP.
- la création de barèmes sur critères objectifs pour garantir cette égalité de traitement.
- une augmentation significative des possibilités de promotion par liste d'aptitude et tableau d'avancement, par concours internes et par examens professionnels.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

► **Le maintien des CT et CHSCT**

Les CHSCT actuels disparaîtront avec la mise en place de Comités Sociaux d'Administration (CSA) lors des élections professionnelles (déc. 2022).

Après 2 ans de COVID, alors que les risques psycho-sociaux explosent, les formations spécialisées des CSA auront des pouvoirs restreints pour vous aider.

FO ESR revendique le maintien des CT et CHSCT.

► **Le caractère collaboratif du travail de recherche**, associant chercheurs, ingénieurs et techniciens.

Syndicat inter-catégoriel et confédéré, FO ESR refuse d'opposer les personnels entre eux et regroupe les titulaires et contractuels de toutes catégories (EPST, universités, CROUS).